



CCAS AVIGNON
Service Maintien à Domicile
4 avenue de Saint Jean
84000 AVIGNON

 **04 32 74 31 00**

Du lundi au vendredi :
08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

 [**serviceaideadomicile@ccasavignon.org**](mailto:serviceaideadomicile@ccasavignon.org)

 [**www.ccas-avignon.fr**](http://www.ccas-avignon.fr)



AVIGNON
Ville d'exception

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AVIGNON
DIRECTION VILLE AMIE DES SENIORS



SERVICE D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT
A DOMICILE

Sur l'ensemble du territoire Avignonnais,
ce service œuvre dans 3 domaines :

- ⇒ l'aide à domicile
- ⇒ la téléassistance
- ⇒ le portage de repas



Notre équipe d'aides à domicile soutient les Séniors dans les actes de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, aide à la mobilité...

TARIFS

mode prestataire uniquement :

23,50 € / heure sans prise en charge.

Avec une prise en charge : le reste dû est

déterminé par l'organisme qui attribue l'aide financière :

- Département de Vaucluse
- CNRACL
- CARSAT
- Autres caisses de retraite

Un devis gratuit sera établi sur simple demande.



La téléassistance est un service qui permet de contacter un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'utilisateur peut joindre le téléopérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'il porte en permanence.

Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur contacte un proche ou déclenche une intervention pour porter assistance à l'utilisateur en difficulté.

La téléassistance comprend une assistance psychologique gratuite.

En option (par mois et par appareil)

Détecteur de chutes 5 €
Téléphone portable 9 €



Le CCAS d'Avignon propose une offre de repas à domicile spécialement conçue pour les séniors et les personnes fragilisées ou dépendantes.

Le convive choisit le nombre de repas (déjeuner + collation du soir) à commander pour une semaine afin de se faire livrer à son domicile. (jusqu'à 7 repas et 3 livraisons/semaine)

Le livreur propose de ranger les repas. Ces visites régulières sont un moment d'échange apprécié. Elles permettent d'offrir une veille sociale aux bénéficiaires, d'alerter sur leurs besoins et d'orienter vers les services

compétents.



Les usagers du **PORTAGE DE REPAS** et/ou de la **TELE-ASSISTANCE** bénéficient d'un tarif fonction de leurs ressources ^(*) :

Ressources Mensuelles ^(*)		Portage repas (par jour et par personne)	Télé assistance (par mois et par foyer)
Personne seule	Ménage	€	€
Jusqu'à 1 012,02 € ^(**) exclu	Jusqu'à 1 571,16 € ^(**) exclu	7,66	22,50
de 1 012,02 à 1 227 €	de 1 571,16 à 1 953 €	9,50	27,00
de 1 227 à 1 563 €	de 1 953 à 2 546 €	10,60	29,60
de 1 563 à 2 232 €	de 2 546 à 3 347 €	11,00	33,00
Au-delà de 2 232 €	Au-delà de 3 347 €	11,30	36,00

^(*) Le justificatif à produire est le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)

^(**) Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale règlent

4,26 € / repas